

ABONNEMENT.

**SAUMUR:**  
 Un an. . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 8

**Poste:**  
 Un an. . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne:

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . 50  
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.  
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

23 Juillet 1883.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE.

Si nous n'avions dénoncé, à maintes reprises, le délabrement de nos finances, et la façon rapide et sûre dont notre malheureux pays s'achemine vers la banqueroute, le *Journal officiel* de la République se chargerait de ce soin.

On vient, en effet, de publier le tableau du produit des impôts directs pendant le premier semestre de l'année courante, c'est-à-dire depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 30 juin 1883.

C'est l'*Officiel* qui donne ce document, c'est l'organe du gouvernement, auquel on ne reprochera pas, j'imagine, d'assombrir le tableau et de discréditer par plaisir le régime républicain.

Eh bien ! l'*Officiel* lui-même accuse entre les évaluations budgétaires et les revenus réalisés par l'Etat, pendant les six premiers mois de l'année, un déficit de vingt-huit millions deux cent soixante-quatre mille francs !

Et remarquez que les gens du ministère n'ont jamais perdu une occasion de crier bien haut que la République était en plein épanouissement de prospérité.

Remarquez que les hommes qu'elle a portés au pouvoir représentent les plus hautes capacités qu'elle ait formées, que c'est là sa vieille garde, sa précieuse réserve de hautes capacités politiques, et qu'enfin, si des hommes d'Etat devaient régénérer un pays et le conduire dans une voie prospère, c'étaient assurément, disait-elle, les Ferry, les Waldeck-Rousseau, les Tirard et les Challemel-Lacour.

Ces hommes ont-ils été desservis par les circonstances ? Non ; pas de guerres, pas d'accidents graves, pas d'appréhensions politiques pendant cette période de six mois qui a été si désastreuse pour nos finances !

Et pourtant les chapitres sur lesquels ont porté ces moins-values :

Les prévisions budgétaires pour l'enregistrement et le timbre s'élevaient à 304 millions 884,000 francs ; les sommes encaissées ne passent pas 278,124,000 fr., soit une différence en moins de 23 millions 860,000 fr., auxquels il faut ajouter un déficit de près de 3 millions sur le rendement des droits de timbre.

Et quand l'*Officiel* énonce ces vérités brutales qui jettent la consternation dans le pays et l'éclaircissent sur l'incapacité, sur l'ignorance et la légèreté des meilleurs parmi les républicains, croyez-vous que ce soit par un respect scrupuleux de la vérité ? Croyez-vous que de tels aveux procèdent de ce principe qu'un gouvernement doit la vérité au pays et qu'il la lui doit tout entière ?

Non, certes ! l'*Officiel*, en avouant ces déficits, a voulu faire la part du feu et préparer le pays à des révélations plus inquiétantes, plus graves encore.

En effet, loin d'attendre un relèvement prochain des revenus de l'Etat, nos gouvernants sont forcés de reconnaître que la moins-value qui vient de se déclarer, s'aggravera, au contraire, car la propriété immobilière subit en France une dépréciation chaque jour plus grande, par suite des besoins d'argent nés du krach.

Dès lors, les droits d'enregistrement baisseront encore, car ils sont étroitement liés aux transactions immobilières, et le mal dont souffre la propriété foncière se répercute dans les finances de l'Etat.

Voilà pourquoi l'*Officiel* a dû, dès aujourd'hui, révéler la détresse de nos finances.

C'est une manière de préparer le condamné à la fatale nouvelle.

C'est le premier son de cloche du tocsin qui sonnera longtemps la ruine et l'écroulement de notre fortune nationale.

Mais ce n'est pas tout. L'*Officiel* a cru devoir, à la faveur de la Fête nationale et de la joie officielle, glisser dans ses colonnes un autre document qui est de nature à in-

téresser les contribuables et à les faire réfléchir.

C'est le tableau comparatif du commerce de la France pendant les six premiers mois de l'année 1883.

Les importations ont dépassé, pendant ce premier semestre, les exportations, de 728,565,000 fr.

En d'autres termes, nous avons été tributaires de l'étranger pour la somme énorme de sept cent vingt-huit millions !

Les importations étrangères sont en progression continue ; nous ne voulons pas faire passer trop de chiffres sous les yeux du lecteur, mais il nous serait aisé de démontrer, en reproduisant les chiffres qui ont été relevés avant 1882, que chaque année a marqué pour notre pays une sorte de déchéance commerciale.

Tandis que nos voisins, vivant en sécurité sous des gouvernements forts, versent en France le trop-plein de leur féconde activité, nous autres, nous nous étions, minés que nous sommes par la fièvre républicaine.

Notre commerce diminue et tombe, comme diminue la valeur de nos propriétés foncières, et nous arrivons enfin à ce résultat pitoyable que l'*Officiel* révèle honteusement :

« En six mois nous avons acheté à l'étranger pour un milliard neuf cent soixante-douze millions neuf cent cinquante-cinq mille francs de matières, et nous ne lui en avons vendu que pour 326 millions !!! »

Pourtant, hier encore, on allait en grande pompe inaugurer la statue de la République ! Et le gouvernement boudait, parce qu'on ne disait pas assez de bien de la Marianne dressée à prix d'or sur la plus grande place de Paris.

Hier encore, un ministre s'écriait que la République était « notre honneur, notre espoir et notre sauvegarde ! »

Pas l'espoir de la propriété immobilière, dans tous les cas !

Et pas la sauvegarde de notre commerce !

Le *Journal officiel* publiait, à deux jours d'intervalle, les chiffres que nous avons reproduits et qui crient la misère et la ruine

de notre malheureuse France — et les déclamations optimistes des Fontanaroses du 14 juillet.

Mais les paroles s'envolent et les chiffres implacables restent, infligeant un éclatant et douloureux démenti aux impudences des discours officiels !

La griserie du 14 dure un jour, mais la misère et la honte que la République a semées dans notre pays durent depuis longtemps et dureront de longues années encore.

L'INVENTEUR DES COMMISSAIRES CIVILS.

Qui a inventé les commissaires civils pour nos expéditions lointaines ? On pourrait croire que c'est M. Charles Brun. Il n'en est rien. M. Grévy et les membres du cabinet Duclerc le savent très-bien.

Cette innovation — qui est cause dans l'armée de tant de récriminations — n'est pas due à un ministre civil. Elle appartient — qui l'aurait cru ? — à l'amiral Jauréguiberry !

Voici les preuves :

Le conseil était réuni, sous le cabinet Duclerc, pour discuter le projet d'une expédition au Tonkin, projet que le ministre de la marine s'était décidé à préparer sur les instances de M. Duclerc.

Quel ne fut pas l'étonnement des collègues de l'amiral en entendant la lecture d'un paragraphe & ainsi conçu : « Est institué près du corps expéditionnaire un commissaire général civil. »

Un murmure de protestation se fit entendre, si unanime et si significatif que, sans discuter, M. Jauréguiberry biffa ledit paragraphe.

C'est dans cette même séance que M. Grévy combattit le projet avec une énergie pleine d'entêtement, et que l'amiral, abandonnant M. Duclerc et la majorité du conseil, jeta, avec empressement, ledit projet au feu.

Mais il commit l'imprudence de n'en pas détruire la minute qui fut retrouvée au mi-

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE JUGE DE PAIX

Par Louis COLLAS

Elle ne ferma pas l'œil de la nuit ; l'image d'Avrial se présentait incessamment à son esprit troublé. Elle le voyait en butte à une hostilité ténébreuse et à des manœuvres perfides. Comment pourrait-elle le soustraire à la trame ourdie contre lui ? L'emportement de sa sœur l'effrayait. N'avait-elle pas exploité l'aveugle ressentiment d'une nature si peu habituée à se maîtriser, si disposée à adopter les résolutions extrêmes ?

Dans la matinée, elle chercha à la voir. Marthe, renfermée chez elle, avait condamné sa porte. Que faire ? A qui s'adresser ? Elle songea au juge de paix, qui avait toujours témoigné d'un vif intérêt à Avrial, et prit le chemin de la petite ville dans l'espoir de trouver auprès de lui aide et conseil. A peine sur la route, elle vit Maurice qui se rendait à la Ricardais. Cet homme lui était odieux ; elle se jeta dans un sentier de traverse pour l'éviter. Quand elle apprit le départ de M. Marsolier, elle fut consternée. En s'éloignant, elle sentit ses jambes fléchir sous elle ; elle traversa la petite

place plantée de tilleuls, aperçut un petit banc de pierre et s'y assit. Le docteur Fresnel, qui vint à passer, fut frappé de sa pâleur et de son abattement, lui adressa diverses questions auxquelles elle répondit avec un trouble qui révélait l'anxiété de son âme. Elle se souvint des relations qui existaient entre Avrial et le docteur.

— Vous êtes l'ami de M. Avrial, lui dit-elle brusquement.

— J'étais en effet l'ami de ce pauvre garçon.

— Ne me contredisez pas ; il est vivant, et peut-être savez-vous où il se trouve.

Elle cherchait à lire sur son visage.

— Qui a pu vous le faire supposer ? demanda-t-il.

— Ce n'est pas une supposition, je le sais, j'en suis sûre.

Elle devenait plus affirmative en examinant sa physionomie. Il réfléchit un instant, puis reprit :

— Vous avez raison, mademoiselle, de croire à mon affection pour Avrial, mais s'il est vivant, ne dites à personne, ne le dites pas, surtout à moi, où l'on pourrait le rencontrer.

— Pourquoi ?

— Parce qu'une grave accusation pèse sur lui.

— Ah ! docteur, dit-elle d'une voix suffoquée par les larmes ; vous le croyez donc coupable ?

— Non ; malheureusement, il n'en faudrait pas moins que la justice suive son cours.

Elle était atterrée, et allait lui demander quelle calomnie se dressait contre Avrial ; mais, en ce moment, le brigadier de gendarmerie s'approcha. Il était à la recherche du docteur, dont il venait prendre les instructions, en même temps que lui transmettre celles qu'il avait reçues de ses chefs. Le parquet avait acquis la certitude que le meurtrier présumé était arrivé dans le pays et des ordres avaient été donnés à tous les agents de la justice pour activer leur zèle. Le docteur écoutait les déductions et les observations du brigadier, lorsque survint Maurice Marsolier. Avrial était bien loin de sa pensée ; mais il savait qu'on était à la recherche d'un prévenu.

— Je suis bien aise que le hasard m'ait amené ici, dit-il ; je crois pouvoir vous fournir des renseignements utiles. Je me demande si le personnage suspect auquel vous venez de faire allusion n'a rien de commun avec un homme que l'on a vu dans le bois de la Rocandé, et qui paraissait tenir à éviter les regards. Hier, M<sup>me</sup> de Carental, passant près de là pour se rendre à Grandval, a été retenue longtemps par un inconnu ; quand elle l'a quitté, elle était, paraît-il, toute bouleversée. Je viens de la Ricardais, elle était trop souffrante pour me recevoir ; mais pendant qu'on lui annonçait ma visite, je me suis promené dans le jardin ; j'y ai trouvé les traces de pas d'homme et ce morceau de drap accroché aux épinées de la haie. Si

ces indices peuvent vous servir, faites-en votre profit.

Le brigadier le remercia de ces renseignements ; le docteur dissimulait mal sa contrariété et sa mauvaise humeur. Maurice aperçut alors Ursule, il la salua, s'excusa de son impolitesse ; au moment où elle allait subir ses questions, le docteur la tira d'embarras.

— J'irai, lui dit-il, chez les pauvres gens que vous me recommandez, mais vous êtes fatiguée, venez vous reposer chez moi, M<sup>me</sup> Fresnel sera charmée de vous recevoir.

Maurice pria le brigadier de l'attendre pour l'aider de sa connaissance du pays et les accompagna ; il ne les laissa pas seuls un instant, et Ursule, avant d'avoir pu échanger une parole avec l'ami d'Avrial, reçut l'accueil empressé de M<sup>me</sup> Fresnel. Sa visite ne fut pas longue ; elle était sur les charbons ardents. Elle se figurait voir Maurice guidant les gendarmes à la poursuite du proscrit ; elle voyait celui-ci traîné en prison comme un malfaiteur vulgaire.

Qu'advierait-il alors ? Elle résista aux instances qu'on fit pour la retenir et, après avoir pris le chemin de la Ricardais, s'en écarta pour marcher dans la direction de la Rocandé. L'instinct de son cœur, aidé par les renseignements de Maurice, lui disait qu'Avrial avait cherché un asile dans cette cabane où il l'avait autrefois conduite. Elle suivit

ministère par son successeur, lequel s'en est servi et a maintenu le paragraphe 4.

## Chronique générale.

### CONSEIL DES MINISTRES.

Le conseil des ministres s'est occupé samedi matin de l'état des travaux parlementaires.

Il résulte de l'examen de cette situation que la session pourra probablement être close à la fin de la semaine prochaine.

Le conseil s'est ensuite occupé des affaires du Tonkin. Le ministre de la marine a donné connaissance à ses collègues du rapport officiel sur les événements d'Hanoi et la mort du commandant Rivière. Ce rapport ne mentionne aucun fait qui ne soit déjà connu.

Les ministres ont ensuite arrêté les termes de la réponse que doit faire aujourd'hui le ministre des affaires étrangères à la question qui lui sera adressée au Sénat par M. de Broglie. M. Challemeil-Lacour donnera au Sénat les détails sur les négociations avec la Chine qui, dès à présent, font espérer une solution favorable.

\*\*\*

Le vœu du conseil général de la Seine pour l'amnistie des condamnés de Montceau-les-Mines est annulé par décret présidentiel.

\*\*\*

Le *Bulletin des Lois* publie trois nouveaux décrets rendus par le conseil d'Etat, et aux termes desquels sont dissous les conseils d'administration des maisons de retraite pour les prêtres âgés ou infirmes de Pamiers, Angers et Tarbes.

Un administrateur séquestre est chargé de gérer chacun de ces établissements et de réclamer les comptes de l'administration précédente. Il est plaisant, après le scandale des caisses d'épargne républicaines, de voir le gouvernement affecter une sollicitude superflue pour des intérêts qui sont mieux sauvegardés qu'entre ses mains.

\*\*\*

### A CAUSE DE LA Marseillaise.

Le général Désandré aurait, d'après les journaux de Limoges, infligé 15 jours d'arrêts au chef de musique Sibillot, du 63<sup>e</sup> de ligne, pour avoir fait exécuter la *Marseillaise*.

Il existe une circulaire, en date de 1875, qui prescrit aux chefs de musique de ne pas faire jouer le chant national à moins d'ordre spécial.

Le ministre de la guerre a prescrit par dépêche, au général de Galliffet, commandant le 42<sup>e</sup> corps d'armée, d'ouvrir une enquête et de lever, si les faits ont été exactement présentés, la punition infligée au chef de musique.

\*\*\*

### NOUVEAUX INCIDENTS A ROUBAIX.

Malgré les assertions des journaux du

gouvernement, les troubles de Roubaix ne paraissent pas terminés. L'émotion est toujours grande dans la ville. Le moindre incident peut faire d'un instant à l'autre éclater un conflit des plus graves.

Vendredi, des affiches portant : « Mort à la Bourgeoisie ! Mort à Broyer ! » et invitant les ouvriers à se trouver en armes, à huit heures du soir, sur la grande place de Roubaix, ont été placardées sur les murs de plusieurs établissements industriels.

En présence de nombreuses désertions survenues dans les ateliers pendant l'après-midi, l'autorité a de nouveau pris des mesures d'ordre. Dix brigades de gendarmerie sont arrivées à Roubaix à cinq heures du soir. Deux compagnies de chasseurs à pied sont parties de Lille à six heures. Le secrétaire général de la préfecture était sur les lieux.

Le soir, à neuf heures, il y avait plusieurs milliers de personnes sur la grande place.

Une pluie battante est tombée à partir de dix heures. Les groupes se sont dispersés.

Onze brigades de gendarmerie sont cependant restées en permanence à l'Hôtel-de-Ville. Une partie des troupes est repartie pour Lille.

Vendredi matin, la gendarmerie de Roubaix a amené au parquet de Lille 15 individus inculpés dans les troubles de lundi.

Le matin, on a trouvé affiché sur plusieurs maisons les placards dont la teneur suit :

### AU PEUPLE.

A tous les hommes qu'il sont à cœur de se venger. Vous avez vu nos frères et nos frères pompiers arrêter nos frères et les livrer dans les mains de cet bourgeoisie pourri et soit magistra qu'il les a condamnés arbitrairement nos plus vaillants défenseurs pour cela que nous criions à mort à la fanfare Delatre et a sa l'ace de pompiers...

### Vive l'anarchie

Mort au magistrat, mort aux exploités, mort au patron et mort au commissaire de police.

Réunion le 20 juillet à huit heures du soir sur la place de la Mairie.

### SOYEZ ARMÉ

Vive les Socialistes

Un révolutionnaire.

L'Agence Havas a reçu la dépêche suivante de Roubaix, 21 juillet, à h. 23 soir :

« Le travail a repris partout. La ville est absolument calme. Les brigades de gendarmerie voisines sont parties. Les ouvriers disent qu'ils prendront part demain au scrutin qui aura lieu pour les élections des prud'hommes. »

\*\*\*

Un de nos confrères du *XIX<sup>e</sup> Siècle* ayant donné, l'autre jour, à la Chambre, son titre de Chambre de vétérinaires, ou de sous-vétérinaires (car l'un et l'autre se disent), M. Sarcey a reçu une lettre charmante qui commence ainsi :

« ... Je suis vétérinaire, et c'est ce qui m'autorise, je le crois du moins, à vous dire combien est blessant pour la profession à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir ce mot attribué à Gambetta et rapporté par le *XIX<sup>e</sup> Siècle*. »

aucun doute à Ursule.

— Il est ici, dit-elle, vos réponses vous trahissent, je lui suis autant dévouée que vous, et je suis venue parce qu'il faut le sauver. Les gendarmes le cherchent, un retard peut tout perdre.

Elle poussa un cri d'effroi ; dans son trouble, elle avait cru voir une ombre apparaître dans les sapins, ce n'était qu'une fausse alerte, mais elle resta pâle et tremblante ; elle venait d'apercevoir Avrial qui arrivait à sa voix.

— La consigne n'était pas pour vous, Ursule, dit-il, c'est ma bonne étoile qui vous envoie ici ; je croyais qu'il me faudrait quitter le pays sans vous avoir parlé, je vous rends grâce d'être venue.

Elle l'interrompit pour lui rappeler le péril qu'il oubliait. Marianne ne comprenait pas ; mais, en voyant l'effroi d'Ursule, elle se prenait elle-même à trembler. Elle indiqua à Avrial un sentier qui devait le conduire à un taillis touffu où il n'était pas à craindre qu'on le poursuivît. Gérôme n'était pas loin ; en cas d'alarme, on l'entendrait chanter.

Avrial se laissa guider par Ursule vers l'épais fourré où les arbres et les arbustes étaient tellement pressés qu'à quelques pas on ne pouvait s'apercevoir. En écartant les branches, ils parvinrent jusqu'à une petite clairière où la mousse formait un moelleux tapis sous la voûte d'un hêtre. Le calme de la forêt, le silence que troublait à peine le bruit des feuilles effleurées par l'aile d'un

Voilà donc ce qu'est devenu, grâce à la majorité actuelle, le prestige de la députation : un vétérinaire se trouve humilié d'être assimilé à un membre de la Chambre...

Il a dû se dire : Je passe ma vie à soigner les ânes de mon canton ; mais eux, qui soignent-ils ? Il ne soignent que leurs personnes : ma profession est, en conséquence, bien plus relevée que la leur...

(La Patrie.)

### Maladie de M. le comte de Chambord.

Voici les deux dernières dépêches M. le comte de Blacas :

Wiener-Neustadt, 21 juillet, 9 h. 40, soir.

« Quoique aucune aggravation ne se soit produite dans l'état de M. le comte de Chambord, depuis hier matin, la faiblesse a cependant un peu augmenté. »

22 juillet, 9 h. 10, matin.

« M. le comte de Chambord a eu une nuit tranquille et se sent moins faible qu'hier, les symptômes dyspeptiques ayant diminué d'intensité. »

M. le professeur Vulpian est arrivé samedi à Paris, profondément touché de l'accueil qu'il a reçu à Frohsdorf, où M. le comte de Chambord a daigné lui prodiguer les expressions de sa reconnaissance. Lorsque M. le professeur Vulpian a dû quitter Frohsdorf, M. le comte de Chambord a remercié à la fois l'éminent praticien qui, souffrant lui-même, n'avait pas hésité à lui prêter le précieux secours de sa science et de son expérience, et le médecin français qui a apporté à son chevet le cœur et le dévouement d'un enfant de la France. Puis, se dressant sur son lit, il a pris dans ses mains la tête de M. le professeur Vulpian et l'a embrassé avec effusion. M. Vulpian, en sortant de la chambre de l'auguste malade, a fondu en larmes, ne pouvant contenir l'émotion que lui causaient cette royale bonté et cette chaleur du cœur manifestées au milieu de cruelles souffrances.

L'impression rapportée par M. le professeur Vulpian, d'accord avec ses éminents confrères de Vienne qui soignent M. le comte de Chambord avec une sollicitude si éclairée, peut se résumer ainsi :

L'irritation de l'estomac persiste, bien qu'elle ait beaucoup diminué. L'alimentation est toujours difficile et l'affaiblissement ne s'est pas encore notablement modifié. C'est cet affaiblissement qui constitue le danger principal de l'état de santé de M. le comte de Chambord. Tous les efforts des médecins tendent à calmer et à faire disparaître l'intolérance de l'estomac pour les aliments.

Les prières pour demander à Dieu la guérison du Roi continuent à monter, ardentes et nombreuses, vers le Ciel. Cet admirable mouvement de foi et de fidélité commande le respect même aux ennemis de

l'Eglise et de la Monarchie. Partout la piété nationale se manifeste avec un empressement édifiant.

(Union.)

## ÉTRANGER

On télégraphie de Berlin au *Morning-Post* :

« Le ministère de la guerre en Allemagne est infatigable dans l'achèvement des travaux de fortification qui devront protéger la frontière orientale. Les forteresses de Königsberg et de Thorn rivalisent en ce moment au point de vue défensif avec les fortifications de Metz et de Strasbourg. La question de savoir si les fortifications de Grandenz devront être renforcées ultérieurement sera décidée prochainement. »

« L'artillerie et le génie de ces fortifications seront numériquement augmentés. »

Nous apprenons en même temps que des troupes ont été envoyées de Metz à Dantzig, et que de grandes manœuvres doivent avoir lieu prochainement sous Grandenz. Rien n'indique pourtant que la Russie ait fait des concentrations de troupes sur ses frontières, pour motiver ces précautions de l'état-major allemand.

RUSSIE. — *Saint-Petersbourg*, 20 juillet, soir. — Ce matin, à neuf heures, une explosion a eu lieu à la poudrière de Saint-Petersbourg.

On compte neuf morts et deux blessés grièvement. L'atelier de sertissage a été complètement détruit.

Ces jours derniers, la foudre tombait près de Saint-Petersbourg, sur la caserne de cavalerie de Krasnoie-Selo. Elle étourdissait une quarantaine de chevaux et en tuait seize. Chose curieuse, aucun cavalier de garde dans l'écurie n'a eu le moindre mal. Les chevaux tués ont été frappés indistinctement, les uns à l'entrée de l'écurie, d'autres à l'extrémité de celle-ci. On en conjecture que les chevaux tués sont ceux dont la tête était au râtelier, lequel, garni de fer, a donné passage au courant électrique.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 juillet.

La Bourse continue à être très-ferme, particulièrement sur les rentes qui progressent de nouveau : le 3 0/0 à 79.75, l'amortissable à 80.75 et le 5 0/0 à 109.23.

Le reste des valeurs est ferme, mais ne subit pas de changements notables sur les cours de la veille. Le Foncier cote 1,295 et 1,297.

Les Obligations Foncières maintiennent leurs cours précédents, 349.50 les libérées et 350 les non libérées.

Le Petit Foncier (Compagnie Foncière de France) est l'objet de nombreuses demandes à 495. Ces cours, croyons-nous, ne tarderont pas à être dépassés, car ils sont loin de représenter la valeur intrinsèque de ce titre, qui donne toute sécurité en même temps qu'un revenu rémunérateur et appelé à progresser encore dans la suite.

Le Suez est stationnaire entre 2,480 et 2,490 ; de part et d'autre on n'ose trop s'engager soit en hausse, soit en baisse. On attend le résultat des

les sentiers les plus couverts, les moins fréquentés. La pensée du devoir qu'elle avait à remplir lui communiquait de la force et de la hardiesse. Elle s'avança résolument à travers un terrain accidenté, hurlant ses pieds aux aspérités qui la blessaient sans qu'elle s'en aperçût. Le dévouement lui donnait des ailes. Elle était haletante ; protégée par les arbres, elle découvrait sans être vue un vaste horizon ; elle prêta l'oreille, et du regard interrogea l'espace ; un coup de fusil partit à une assez grande distance et un léger nuage de fumée signala à son attention un chasseur à moitié caché par les genêts ; elle aperçut la silhouette de deux gendarmes.

Elle avait une longue avance, elle se hâta de reprendre sa course et ne tarda pas à distinguer au milieu des arbres la cabane du contrebandier. Elle s'en approcha avec précaution, étouffant le bruit de ses pas, se dissimulant dans les endroits les plus obscurs. Marianne était à la porte, tenant son fils sur ses genoux et chantant une de ces mélées champêtres à l'aide desquelles on endort les enfants. Elle fut frappée du trouble que présentait la physionomie de la jeune fille et l'interrogea d'un air inquiet. Ursule ne répondit pas.

Où est M. Avrial ? dit-elle.

Marianne resta un instant interdite, cherchant ses paroles ; elle se remit ensuite, feignant l'étonnement ; mais sa voix, ses regards ne laissaient

oiseau, la lumière discrète qui arrivait à travers les cloisons de verdure, tout invitait au recueillement et aux douces émotions. Assis auprès d'Ursule, Avrial la regardait en souriant ; il la pressait de questions ; tout entier au charme de cette entrevue, il oubliait tout le reste.

— Nous vous croyions mort, dit-elle, et votre souvenir était toujours vivant à la Ricardais. Pourquoi nous avoir laissés si longtemps sous le coup de cette douloureuse erreur ? Pourquoi, après avoir tant tardé, revenez-vous aujourd'hui, puisqu'un grand péril vous menace ? Je sais que vous n'êtes pas coupable, mais il faut que le cas soit grave pour que vous cachiez aussi soigneusement votre présence.

— Ursule, je suis parti parce que je le devais. Ne me demandez pas quel devoir m'imposait cette absence. Un autre devoir m'a rappelé. Je voulais préserver votre sœur du malheur d'épouser Maurice.

— Ah ! il y a un moyen bien sûr de prévenir ce mariage.

— Lequel ?

— Ce serait de vous conformer au vœu de mon père, au vœu dont la réalisation l'aurait rendu bien heureux : ce serait d'épouser Marthe.

La généreuse enfant ne disait pas toute sa pensée ; elle songeait, en sauvant Marthe, à sauver Avrial lui-même. Elle connaissait assez sa sœur pour savoir que son orgueil froissé pourrait l'entraîner

aux plus violentes résolutions. Elle se demandait si celle-ci n'avait pas cédé aux suggestions aveugles de la vengeance, si elle n'était pour rien dans les persécutions dirigées contre celui qui l'avait dédaignée. Elle la savait capable du même emportement dans l'affection que dans la haine, et pensait qu'avec l'énergie qu'elle portait dans ses résolutions, Marthe le sauverait si elle le voulait.

— Votre sœur, Ursule, dit-il avec un sourire amer, vous ne savez donc pas qu'elle me déteste ?

— La haine est souvent bien près de l'amour. Vous ne l'avez pas comprise, votre froideur et votre indifférence ont exalté sa jalousie, égaré sa raison. Ah ! si vous aviez consenti à vous laisser aimer !... L'homme auquel l'aurait unie le lien d'une tendresse partagée aurait été tout-puissant sur elle. Vous pouviez être celui-là, vous ne l'avez pas voulu, vous ne le voulez pas, et voilà pourquoi elle va pour son malheur épouser un Maurice Marsolier. Ah ! mon ami, arrêtez Marthe sur la pente fatale, développez les rares qualités qui sont en elle, n'y a-t-il pas là un rôle propre à vous séduire ?

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

discussions qui vont être entamées probablement la semaine prochaine au Parlement anglais. On croit généralement que les conventions de M. de Lesseps seront approuvées. La recette d'hier est de 200,000 francs. Du 1<sup>er</sup> au 20 juillet, l'augmentation sur la période correspondante de 1882 est de 1,180,000 francs; depuis le 1<sup>er</sup> janvier cette augmentation se chiffre par 4 millions 20 mille francs.

L'Egypte est soutenue aux cours de la veille, 363.75.  
Les Chemins sont fermes: le Lyon à 1,435, le Midi à 1,165, le Nord à 1,900, et l'Orléans à 1,260.  
Le Gaz est stationnaire à 1,365.  
L'Omnibus réactionne légèrement à 1,160.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### ELECTIONS DÉPARTEMENTALES.

Le Journal officiel a publié un décret fixant au dimanche 12 août les élections pour le renouvellement partiel des conseils généraux et des conseils d'arrondissement, et au dimanche 19 du même mois les scrutins de ballottage.

La distribution des prix aux élèves de l'Ecole chrétienne dirigée par les Frères aura lieu le mardi 31 juillet, à 2 heures, dans la cour d'honneur de l'Institution Saint-Louis.

La Banque de France fait, en ce moment, une nouvelle émission de cinquante millions de billets de banque de 100 francs nouveau modèle.

On arrivera de la sorte à faire rentrer le solde existant encore des anciens billets, dont il ne sera plus question.

### Le Phylloxéra en Anjou.

Des nouvelles récentes que nous recevons de Martigné-Briand, nous apprennent que la situation va toujours en s'aggravant.

D'importantes taches phylloxériques ont été trouvées récemment, et actuellement on estime à au moins dix hectares les surfaces contaminées.

L'administration des ponts-et-chaussées, chargée de traiter, pour le compte de l'Etat, les vignes phylloxérées, a dû renforcer ses équipes de traitement. Aujourd'hui, cinquante-quatre hommes, dont vingt-quatre soldats du 2<sup>e</sup> régiment de pontonniers, sont occupés à l'application du sulfure de carbone. Malgré cela, le travail est difficile et avance lentement, presque partout on ne peut ficher le pal en terre qu'après avoir fait au préalable un avant-trou.

Une certaine émotion règne toujours à Martigné-Briand; on nous écrit même qu'il circule une pétition, dont le but serait de faire cesser les travaux de préservation des vignes. Nous aimons mieux croire que cette pétition n'est encore qu'à l'état d'incubation et qu'elle ne verra jamais le jour, car les habitants de la commune de Martigné sont des gens trop sensés et trop raisonnables pour prêter la main à semblable mystification.

Il ne faut pas s'étonner outre mesure de cette sorte de panique qui règne à Martigné.

Au début de toute invasion phylloxérique, dans chacune des malheureuses contrées qui ont vu succomber leurs vignes sous l'étreinte du funeste puceron américain, on a vu se passer ce qui se manifeste à Martigné.

Peu à peu tout cela s'est calmé, et ceux-là qui criaient le plus haut après les agents de l'administration et déblatéraient contre les syndicats de défense, ont été les premiers à faire amende honorable et à venir demander de faire bénéficier leurs vignes du traitement administratif. Il en sera de même à Martigné-Briand, avant peu le calme se fera dans tous les esprits.

(Journal de Maine-et-Loire.) A. BOUCHARD.

On écrit de Préfailles au Progrès de Nantes:

« Une tentative d'incendie a eu lieu dans la nuit de samedi à dimanche dernier, à l'établissement des bains chauds, tenus par M<sup>me</sup> Lemaire. Le feu aurait été communiqué par dessous la porte; une partie du plancher et un peu de linge ont été brûlés; les dégâts sont peu importants. La justice est descendue sur les lieux. Les coupables n'ont pas été découverts. »

### Publications de mariage.

Félix-Aimé-Charles Robert, substitut du procureur de la République de Dieppe, et Marie-Anne-Élisabeth-Louise Foucher, sans profession, de Saumur.

Eugène-Stanislas-Michel Boud, propriétaire, de Chaudefonds (Maine-et-Loire), et Marie-Louise Fouquet, sans profession, de Saumur.

Eugène Antoine, docteur sur bois, d'Angers, et Marie-Marguerite Garnier, comptable, de Saumur.

Henri Dupont, tonnelier, et Camille-Alphonsine Masson, couturière, tous deux de Saumur.

### Faits divers.

Le ballon *Albatros*, monté par MM. Jovis, Claves et Lions, est parti samedi soir, à huit heures, de l'usine à gaz, à Marseille, pour essayer de nouveau de traverser la Méditerranée.

Nancy, 22 juillet. — Les dégâts causés par la grêle dans le département de Meurthe-et-Moselle dépassent deux millions.

Le département sollicite du gouvernement l'autorisation d'organiser une grande loterie pour secourir les communes ravagées, au nombre de quarante.

Le Vosgien rapporte qu'à Mont-lès-Neufchâteau, le 14 juillet, les enfants de l'école ont été conduits au café où on leur a fait chanter la *Marseillaise* et boire force rasades. C'est ainsi que le laïcisme forme l'esprit et le cœur des jeunes générations.

LES DÉBITS DE BOISSONS. — Voici des chiffres véritablement attristants:

Chaque année, l'administration des contributions indirectes dresse l'état des débits de boissons. Cette année, il présente un total de 384,863 débits.

La ville de Paris en possède, à elle seule, 25,000.

Quant aux autres départements, voici ceux qui en possèdent le plus: Nord 30,775, Pas-de-Calais 15,219, Seine-Inférieure 14,338, Aisne 8,044, Rhône 8,592, Ille-et-Vilaine, 7,598, Seine-et-Oise 7,105.

Les départements qui en ont le moins sont les suivants: Territoire de Belfort 760, Basses-Alpes 970, Hautes-Alpes 4,087.

D'une année à l'autre, le nombre des débits a augmenté de 40,960.

CONDAMNÉS A MORT. — Le nombre des condamnés à mort, dans le premier semestre de cette année, est de 22. Aucune exécution capitale n'a eu lieu cette année. Le chiffre correspondant de l'année dernière n'est que de 47.

Les conseils de guerre ont prononcé 4 condamnations à mort, savoir: 40 janvier, le nommé Karpe, soldat au 124<sup>e</sup> de ligne; 47 février, Picolat, cavalier au 40<sup>e</sup> régiment de chasseurs; Lefèvre, soldat au 119<sup>e</sup> de ligne; 7 avril, Prouvort, cavalier au 8<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, pour voies de fait envers un supérieur pendant le service.

Un boucher tué par un veau. — On écrit de la Soze, le 18 juillet:

« J'ai à vous signaler aujourd'hui la mort d'un sieur Edet, garçon boucher chez M. Gallus, qui a été tué ce matin dans de bien singulières circonstances.

« Il avait amené à l'abattoir, vers dix heures et demie, une voiture contenant trois veaux. Ses camarades crurent remarquer qu'il était ivre. Il brandissait son couteau et s'adressant à l'un de ses veaux, il lui disait: « Tu m'as fait bien de la misère en route, mais je vais te faire ton affaire. »

« En ce moment le veau se retourna et lui lança un coup de pied qui l'atteignit au bras.

« Le choc fit tourner le couteau qui entra jusqu'au manche dans la gorge du malheureux.

« Edet put retirer l'arme. Il balbutia: « Tu m'as saigné, c..., mais je vais te saigner aussi... » puis il s'affaissa et rendit le dernier soupir. »

Il existe à Anglure, chez M<sup>me</sup> veuve Carreau-Verlet, une jument âgée de 47 ans,

travaillant dans la culture, et qui certainement rendrait des points à beaucoup de jeunes chevaux, tant sont précieux les services qu'elle rend encore, dit le *Journal de Sézanne*.

Cette jument a été achetée à une personne de Sézanne il y a trente-deux ans; elle avait donc, à cette époque, quinze ans et était alors très-fatiguée de courir sur les routes; mais bientôt, grâce aux bons soins de ses nouveaux propriétaires, elle reprit une allure vive et jouit d'une bonne santé.

Le fait est assez rare pour être cité, et si la société protectrice des animaux a une récompense à décerner dans le canton d'Anglure, nous estimons qu'elle revient de droit à M<sup>me</sup> veuve Carreau-Verlet.

### MORT DU GÉNÉRAL TOM-POUCE.

Une dépêche de New-York a annoncé la mort du « général » Tom Pouce, le plus petit des nains qu'il ait été donné de voir aux deux dernières générations de curieux.

On se souvient qu'il y a quelques mois Tom Pouce faillit périr à Brooklyn dans l'incendie d'un hôtel où il était descendu avec sa femme.

On a maintes fois, depuis vingt ou trente ans, annoncé sa mort. Mais, cette fois, la nouvelle paraît être authentique.

### CONSEILS ET RECETTES.

#### LIQUEUR ANTI-CHOLÉRIQUE.

Pour un litre de liqueur, il faut:

1<sup>o</sup> Prendre 40 centilitres d'alcool à 36 degrés; 42 gouttes d'essence de menthe anglaise; 12 grammes de laudanum de Sydenham, que l'on agite pendant quelques instants pour bien opérer le mélange.

2<sup>o</sup> Faire fondre 200 grammes de sucre dans 60 centilitres d'eau.

On mêle le tout ensemble et l'on met en bouteille.

La liqueur ainsi obtenue est agréable et d'une efficacité incontestable pour arrêter la cholérite et le choléra.

On doit la prendre aussitôt que l'on ressent les premières atteintes du mal: diarrhée, vomissements, crampes d'estomac.

Un petit verre à liqueur suffit ordinairement pour tout le monde et enlève le mal avec la main, selon la pittoresque expression des paysans à qui on administrait le remède en 1854.

On donne aux enfants de douze à quinze ans les trois quarts d'un petit verre; au-dessous de cet âge, la moitié seulement.

Il ne faut pas craindre de renouveler la dose. La liqueur ne peut faire aucun mal, quand même elle produirait un commencement d'ivresse.

On peut recommander à tout le monde cette recette approuvée en 1854 par les médecins des Invalides, des Incurables-Femmes et de beaucoup d'autres établissements de Paris.

Elle nous est communiquée par une supérieure d'hôpital, et il ne saurait être plus opportun de la publier, puisqu'on craint partout l'invasion du choléra. (*Le Paysan.*)

### Dernières Nouvelles.

#### Dépêche télégraphique.

LA SANTÉ DE M. LE COMTE DE CHAMBORD.

Paris, 23 juillet, 10 heures 10 m.

« Pendant la journée d'hier, l'amélioration dans la santé de M<sup>le</sup> le comte de Chambord s'est parfaitement soutenue.

» M<sup>le</sup> DE DREUX-BRÈZE. »

### La Prophétie.

Il vient de paraître à Tours une brochure dont le succès est considérable. Elle est intitulée: *Prophétie tirée de l'Apocalypse*, et signée par M. de Montrouï (imprimée chez E. Mazereau, 43, rue Richelieu).

Cette brochure a 36 pages et se vend 15 centimes chez les libraires (20 centimes franco par la poste).

Dans cet écrit, l'auteur a fait preuve d'une science profonde. Il a étudié avec une patience de bénédictin les Saintes-Ecritures, et notamment l'*Apocalypse*. Ce livre, indéchif-

frable pour le commun des mortels, M. de Montrouï le connaît comme son alphabet. « Rien, aujourd'hui, — dit-il dans son épigraphe, — rien de plus clair et de plus compréhensible que l'*Apocalypse*, qui dévoile aux yeux émerveillés de l'homme les mystères les plus cachés de l'avenir, depuis la venue de Jésus-Christ jusqu'à la ruine totale de l'univers, infiniment plus prochaine qu'on ne se l'imagine généralement. »

La lecture de cette *Prophétie* est à la fois effrayante et consolante. L'auteur prouve que tous les faits annoncés jusqu'ici se sont réalisés. Deux grands événements se produiront encore avant la fin du monde, et puisque tous ceux qui ont été prédits dans le *Livre divin* se sont accomplis à la lettre, il n'y a aucune raison de douter que les deux derniers ne s'accomplissent également. M. de Montrouï n'en doute pas et il en fournit les preuves qu'il déclare irréfutables.

Ajoutons, à l'éloge de l'honorable et vénérable auteur, que son œuvre est inspirée par une foi profonde, et en outre qu'elle est écrite dans un langage aussi élégant qu'élevé.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré*:

TEXTE: Courrier de Paris, par Jérôme. — Menus faits. — *La République*, groupe de M. Dalou par Ch. Frank. — La fête du 14 juillet: La revue; la fête de nuit au Trocadéro. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Morlaix, par H. Verney. — Courrier du palais, par M<sup>re</sup> Guérin. — *Un conciliabule*, tableau de M. J. Morgan, par R. Bryon. — *Le Cacique*, journal d'un marin, par Henri Rivière (suite). — *Variétés: Gendarme, le chien voleur*, par Paul Gaillard. — Bulletin financier, par Plutus. — Échecs.

GRAVURES: Paris: Les nouveaux élus du XVI<sup>e</sup> arrondissement: M. Calla, député; M. Aeloque, conseiller municipal. — *La République*, par M. Dalou, groupe destiné à la place de la Nation. — La fête nationale du 14 juillet: Autour de la revue, croquis d'après nature, par M. Paul Destez. — La Grande revue de Longchamps: Défilé du bataillon de l'Ecole de Saint-Cyr. — Les illuminations et la fête de nuit, au Trocadéro. — La Bretagne pittoresque: Une rue à Morlaix; cheminée François I<sup>er</sup> dans une maison de Morlaix. — Beaux-Arts: *Un conciliabule*, tableau de M. J. Morgan. — Hollande: La Bourse d'Amsterdam. — Rébus.

Abonnements: un an, 21 fr.; six mois, 11 fr. » trois mois, 6 fr.

Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

### Théâtre de Saumur.

Mercredi 25 juillet 1883,

UNE SEULE REPRÉSENTATION

Donnée par

M<sup>me</sup> MARIE FAVART

Sociétaire de la Comédie-Française,

Avec le concours de

M<sup>lle</sup> ESTHER CASTELLI, M. MONTLOUIS, M. DALBERT, M. P. SCHAUB, M. FOURNIER.

L'AVENTURIÈRE

Comédie en 4 actes, de M. Émile AUGIER, de l'Académie française.

M<sup>me</sup> Favart jouera le rôle de *Clorinde*.

Fabrice..... MM. Montlouis.  
Monte-Prado..... Dalbert.  
Annibal..... Paul Schaub.  
Clorinde..... M<sup>me</sup> Favart.  
Célie..... M<sup>lle</sup> Esther Castelli.  
Horace..... MM. Fournier.  
Dario..... Durand.

Le spectacle commencera par:

### L'HABIT VERT

Comédie en 1 acte, de MM. Alfred de MUSSET et Émile AUGIER.

Henri..... MM. Paul Schaub.  
Raoul..... Fournier.  
Marguerite..... M<sup>lle</sup> Castelli.  
Munius..... M. Durand.

Bureaux, 8 h.; rideau, 8 h. 1/2.

PRIX ORDINAIRE DES PLACES.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

### EN VENTE

A la librairie LACHÈSE et DOLBEAU, à Angers

GÉOGRAPHIE ABRÉGÉE DE MAINE-ET-LOIRE

A l'usage des élèves des écoles primaires

Par A. FRANÇOIS, Inspecteur de l'enseignement primaire à Cholet.

Prix 60 centimes, franco 75 centimes.

PAUL GODET, propriétaire-gérant,

Études de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes.

## VENTE

SUR LICITATION  
Entre majeurs et mineurs  
En six lots,

DE DIVERS

## IMMEUBLES

Consistant en :

### MAISON D'HABITATION TERRE ET VIGNE

Le tout situé commune de Chenéhutte-les-Tuffeaux,

Dépendant tant de la communauté ayant existé entre les époux BRETON-BOMPOIS que de la succession de la veuve BRETON.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes, en la maison ci-après désignée, sise à Preban, commune de Chenéhutte-les-Tuffeaux, le DIMANCHE 12 AOUT mil huit cent quatre-vingt-trois, à deux heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le douze juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré ;

Aux requête, poursuite et diligence de :

1<sup>o</sup> M. Charles Poulain, étameur, demeurant à Saint-Bilaire-Saint-Florent ; 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Henriette Breton, épouse assistée et autorisée du sieur René Dufour, marinier, et celui-ci pour la validité, demeurant ensemble à Trèves, commune de Trèves-Cunault ; 3<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Breton, épouse de Gustave Ortion, cultivateur, et celui-ci pour la validité, demeurant ensemble à la Grézille, commune d'Ambillou ; 4<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Virginie Bompais, propriétaire, veuve du sieur François Petiteau, demeurant à Preban, commune de Chenéhutte-les-Tuffeaux ; 5<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Guichoux, épouse assistée et autorisée de René Bauneau, meunier, et celui-ci pour la validité, demeurant ensemble à Sarré, commune de Gennes ; 6<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Louise Bompais, épouse assistée et autorisée du sieur Eugène Dialand, marinier, et celui-ci pour la validité, demeurant ensemble à Cunault, commune de Trèves-Cunault ; 7<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Florence-Rose Bompais, sans profession, fille majeure, demeurant à Preban, commune de Chenéhutte-les-Tuffeaux ; 8<sup>o</sup> M. Joseph Vrain, rentier, ancien marinier, demeurant à Saumur, rue de la Visitation, n<sup>o</sup> 74 ; 9<sup>o</sup> M. Louis Vrain, cultivateur, demeurant à Preban, commune de Chenéhutte-les-Tuffeaux ; 10<sup>o</sup> M. Charles Vrain, marinier, demeurant à Trèves, commune de Trèves-Cunault ; 11<sup>o</sup> M. Florent-Désiré Vrain, journalier, demeurant à Saumur, rue de la Visitation, n<sup>o</sup> 74 ; 12<sup>o</sup> M. Charles Vrain, perrayer, demeurant à Preban, commune de Chenéhutte-les-Tuffeaux ; 13<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Hannot, épouse assistée et autorisée du sieur Augustin Collinet, perrayer, et celui-ci pour la validité, demeurant ensemble à Preban, commune de Chenéhutte-les-Tuffeaux ; 14<sup>o</sup> M. Louis Bompais, maçon, demeurant à Gennes ; 15<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Jeanne Bompais, épouse du sieur Jean Touron, journalier, et celui-ci pour la validité, demeurant ensemble à Gennes ; 16<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Joséphine Bompais, épouse de M. Guillaume Félix, gardien de la paix, et celui-ci pour la validité, rue Thomas, n<sup>o</sup> 62 ; et 17<sup>o</sup> M. Jean-Jacques Bompais, maçon, demeurant à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) ;

Demandeurs, ayant M<sup>e</sup> LE RAY pour avoué ;

Contre :

1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Jeanne Oberge, veuve du sieur Jacques Bompais, ladite dame ménagère à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) ;

Agissant en qualité de tutrice datée des mineurs Blanche et Rachel Garidel, ses deux petites-filles ; 2<sup>o</sup> M. Joseph-Jean Gaudicheau, couvreur à Gennes,

Agissant en qualité de tuteur naturel et légal de Joseph et Désirée, ses deux enfants mineurs,

Défendeurs, ayant M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE pour avoué ;

En présence, ou en l'absence, après qu'ils auront été dûment appelés, de : 1<sup>o</sup> M. Victor Vergier, maçon, demeurant à Bourg-Saint-Andéol, pris en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Blanche et Rachel Garidel ; 2<sup>o</sup> M. Jean Touron, journalier à Gennes, pris en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Joseph et Désirée Gaudicheau ;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

### DÉSIGNATION.

Commune de Chenéhutte-les-Tuffeaux.

#### 1<sup>er</sup> Lot.

Une maison, composée d'une chambre à feu, grenier au-dessus, située à Preban, joignant au couchant et au nord Louis Vrain, au midi un chemin, au levant la cour commune ;

En face, une écurie avec grenier au-dessus et petit jardin à côté, joignant au nord Louis Vrain, au levant un chemin, au midi Florent Bompais, au couchant la cour commune ;

Une cave à droite, dans la grande cave perrière, audit lieu, et usage à ladite perrière.

Mise à prix : cinq cents francs, ci..... 500

#### 2<sup>e</sup> Lot.

Onze ares de terre, situés aux Deries, joignant au levant Pommié, au nord Julien Raimbault, au midi Etienne Foucher, au couchant un chemin.

Mise à prix : cent quarante francs, ci..... 140

#### 3<sup>e</sup> Lot.

Huit ares vingt-cinq centiares de terre, situés à la Butte, joignant au levant un chemin, au nord Jacques Juteau, au midi Louis Martin, au couchant Etienne Foucher.

Mise à prix : cent quarante francs, ci..... 140

#### 4<sup>e</sup> Lot.

Onze ares de vigne, situés aux Petites-Molières, joignant au levant un chemin, au nord Auguste Rebondy, au midi veuve Petiteau, au couchant Pierre Rebondy.

Mise à prix : cent cinquante francs, ci..... 150

#### 5<sup>e</sup> Lot.

Onze ares de terre, situés aux Grandes-Molières, joignant au levant Auguste Rebondy, au nord Martin Corbineau, au midi Louis Foucher, au couchant un chemin.

Mise à prix : cent cinquante francs, ci..... 150

#### 6<sup>e</sup> Lot.

Onze ares de terre et vigne, situés aux Brandes, joignant au levant un chemin, au nord MM. Girard et Juteau, au midi un chemin, au couchant Gannault.

Mise à prix : cent cinquante francs, ci..... 150

Total des mises à prix : douze cent trente francs, ci..... 1.230

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 42, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, co-licitant ;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le vingt-trois juillet mil huit cent quatre-vingt-trois.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

COMP TABLE sérieux demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

## VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ,

Le Jeudi 26 juillet 1883, à 1 heure après midi

A Saumur, quai de Limoges, n<sup>o</sup> 42.

Il sera vendu :

Plusieurs armoires et plusieurs bois de lits en noyer, lit en fer, commode avec dessus de marbre, buffet, tables de nuit, tables de toilette, table de salle à manger, tables rondes, tables à pliants, tableaux, glaces, pendule, très-bonne literie, quantité de belles chaises, cheval mécanique, bel établi de menuisier avec volet et presse en fer, une balance et ses poids, un bureau, batterie de cuisine, verres, vaisselle, fûts et bouteilles vides, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (496)

Etude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

## VENTE MOBILIÈRE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE,

Le vendredi 27 juillet 1883, à 1 heure après midi,

A Saumur, place Saint-Pierre, dans une maison occupée par le sieur GRAUD, débitant de boissons.

Il sera vendu :

Quantité de bois de lits, armoires, commodes, secrétaire, bureau, table de nuit, plusieurs tables de différentes grandeurs, fauteuils, chaises, environ 50 tabourets, vitrine, tableaux, linge de corps et de ménage, vestiaire, une bascule et ses poids, une série de mesures en étain, une horloge, un poêle et ses tuyaux, un calorifère, batterie de cuisine, verres, vaisselle, fûts et bouteilles vides et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (497)

Etude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

## VENTE

APRÈS DÉCÈS

Le dimanche 29 juillet 1883, à 1 heure après midi,

A Saumur, rue de la Basse-Ille, au domicile de M<sup>me</sup> V. Lalouette.

Il sera vendu :

Armoires, buffets, huche, bois de lits, tables, chaises et fauteuils, un fauteuil Voltaire, pendule, couvertes, matelas, couvertures, couvre-pieds, draps, torchons, serviettes, vestiaire de femme, une brouette, scie et cheval, fûts et bouteilles vides, bois de chauffage, une montre en argent, batterie de cuisine, verres, vaisselle, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (498)

## A VENDRE

OU A ARRENTER

### UNE MAISON

Avec JARDINS

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n<sup>o</sup> 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue. (499)

## A LOUER

PRÉSENTEMENT,

### JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15,

Comprenant NEUF PIÈCES,

Avec Jardin.

S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

En totalité ou par parties,

### UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n<sup>o</sup> 26,

Actuellement occupée par MM. Faucillon, Frugier et Moutet.

Cette maison, propre au commerce, comprend : magasins sur la rue, au premier étage ; deuxième et troisième étages sur la rue ; grenier, cour, remise et écurie ;

Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 42. (316)

## A VENDRE

MAISON, composée de 6 pièces, remise et jardin, situés au Champ-de-Foire.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, ou à M. CHUPIN, facteur.

## A VENDRE

Hôtel du Grand-Turc,

### UNE JUMENT ALEZANE

7 ans, bonne pour la voiture et le camionnage, venant de chez M. Alphonse Gauro.

S'adresser au Grand-Turc.

## A VENDRE

### UNE JUMENT

1/2 sang, de 5 ans 1/2, robe baie.

S'adresser, à M. RENARD, 56, rue de Bordeaux, Saumur. (471)

## A VENDRE

une AMÉRICAINE en bon état. S'adresser à l'hôtel de la Poste, à Saumur. Prix : 430 fr. (481)

## A VENDRE

AU SEVAGE,

BEAUX LEVRIERS russe et écossais.

S'adresser au marquis DE MOLIGNY, château de la Salle, commune de Montreuil-Bellay. (476)

MARDI 24 JUILLET

# OUVERTURE

DES GRANDS MAGASINS

DE

# l'Épicerie Moderne

Rue et Place du Marché-Noir.

## L. ALLORY SAUMUR.

## A CÉDER DE SUITE

A Saumur,

BONNE POSITION

Maison de Gros

## DISTILLATEUR - LIQUORISTE

Et Entrepôt de Vins fins étrangers,

Réalisant BEAUX BÉNÉFICES avec peu de FRAIS GÉNÉRAUX.

Conditions avantageuses, sans connaissances spéciales.

S'ADRESSER au Bureau du Journal.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Café à céder, par suite de décès, à Angers, quartier populaire, près de deux casernes.

S'adresser à M. GUIRAL, rue Lepeveu, n<sup>o</sup> 13. (486)

## A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre.

On demande :

1<sup>o</sup> Une DEMOISELLE pour le rayon de mercerie ;

2<sup>o</sup> Un JEUNE HOMME désirant apprendre le commerce.

## PHOTOGRAPHIE - PEINTURE

### VICTOR COUÉ

Photographe de l'École de Cavalerie, 50, rue d'Orléans, Saumur.

On demande un JEUNE HOMME pour la photographie. (439)

UNE MAISON DE COMMERCE demandée un jeune homme de 15 à 16 ans, pouvant s'occuper d'écritures.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une cuisinière de 30 à 40 ans, sachant faire un bon ordinaire.

Excellentes références exigées.

S'adresser au bureau du journal.

La Blanchisserie Saumuroise demande des LINGÈRES.

Position assurée.

UN MÉNAGE demande un employé comme cocher ou jardinier, la femme comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un bon ouvrier tailleur, travaillant chez lui pour faire des pièces et des retouches.

S'adresser au bureau du journal.

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.